ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 9 juin 2020 — N° 117

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de féliciter le policier Lionel Bourdon pour ses 55 ans de carrière.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage aux citoyens, aux bénévoles et au personnel de la santé de la circonscription de Bourassa-Sauvé pour leur contribution lors de la lutte contre la COVID-19.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la mise en œuvre du plan de déconfinement de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de remercier le personnel de la santé et les bénévoles de la circonscription de Hull pour leurs efforts dans la lutte contre la COVID-19.

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Stephan Lavoie, ex-maire de Preissac.

Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.

_____

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Jeunesse en santé.

_____

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage aux citoyens de la circonscription de René-Lévesque pour leurs efforts dans la lutte contre la COVID-19.

_____

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin d'inviter la population à visiter la circonscription de Mégantic.

_____

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.2 du Règlement, M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de remercier les organismes communautaires de la circonscription de Chomedey pour leur contribution à la lutte contre la COVID-19.

_____

À 13 h 55, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 14 h 01.

_____

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2020 de la Société québécoise du cannabis;
(Dépôt n° 1607-20200609)

Le plan stratégique 2021-2023 de la Société québécoise du cannabis;
(Dépôt n° 1608-20200609)

Le rapport annuel 2020 de la Société des alcools du Québec.
(Dépôt n° 1609-20200609)

Puis, au nom de Mme LeBel, ministre de la Justice, il dépose :

Le plan stratégique 2019-2023 du Directeur des poursuites criminelles et pénales;
(Dépôt n° 1610-20200609)

Le rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.
(Dépôt n° 1611-20200609)

Enfin, au nom de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et du Gouvernement de la Nation Crie;
(Dépôt n° 1612-20200609)

Cree Nation Government Regional Economic Development Financial Information, March 31, 2019 (version anglaise);

(Dépôt n° 1613-20200609)

Le rapport annuel 2017 de l'Administration régionale Kativik;

(Dépôt n° 1614-20200609)

Les états financiers de l'Administration régionale Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017 (version anglaise).

(Dépôt n° 1615-20200609)

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 des activités en matière de prévention et traitement du harcèlement au travail à l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 1616-20200609)

Une version amendée du rapport annuel 2018-2019 des activités en matière de prévention et traitement du harcèlement au travail à l'Assemblée nationale déposé à l'Assemblée le 12 juin 2019 (Dépôt n° 697-20190612).

(Dépôt n° 1617-20200609)

Dépôts de pétitions

M. Ouellette (Chomedey) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 179 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la gestion écoresponsable des produits électroniques.

(Dépôt n° 1618-20200609)

L'extrait d'une pétition, signée par 640 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la sauvegarde de la forêt du sentier longeant l'avenue des Bois à Sainte-Dorothée, Laval.

(Dépôt n° 1619-20200609)

L'extrait d'une pétition, signée par 900 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'achat local de livres pour les bibliothèques et les écoles québécoises.

(Dépôt n° 1620-20200609)

_____

M. Lefebvre (Arthabaska), en remplacement de M. Lemieux (Saint-Jean), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 292 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'amélioration de la sécurité des animaux d'élevage et des installations agricoles (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 1621-20200609)

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Nichols (Vaudreuil), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 523 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la tenue d'un référendum sur l'abolition du Service de police municipale de la Ville de Mont-Tremblant.

(Dépôt n° 1622-20200609)

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Lefebvre (Arthabaska), en remplacement de M. Allaire (Maskinongé), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 283 résidents et résidentes du rang du Fleuve de la Municipalité de Saint-Barthélemy, concernant l'aide financière afin d'immuniser les infrastructures de la Municipalité de Saint-Barthélemy.

(Dépôt n° 1623-20200609)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale des Peuples Autochtones, qui aura lieu le 21 juin 2020;
>
> QU'elle reconnaisse que les peuples autochtones ont grandement contribué et continuent de contribuer au développement du Québec;
>
> QU'elle réitère sa volonté de développer et de maintenir des relations de nation à nation basées sur le respect et la collaboration avec les Premières Nations et Inuit, notamment pour la mise en œuvre des appels à la justice et des appels à l'action des rapports de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **376** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

> QUE l'Assemblée nationale réaffirme solennellement que la liberté de la presse est un pilier fondamental de la démocratie québécoise;
>
> QU'elle rappelle que dans une société libre et démocratique, il ne revient pas aux politiciens de déterminer qui est un journaliste ou non;
>
> QU'enfin, elle réaffirme l'importance de la présence de contre-pouvoirs au sein d'une démocratie saine, notamment en situation d'état d'urgence sanitaire marquée par une concentration très élevée de pouvoirs entre les mains de l'exécutif.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **377** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la climatisation dans les chambres des CHSLD du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le prix des denrées alimentaires pendant la pandémie de COVID-19; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

> QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 55, Loi modifiant le Code civil pour notamment rendre imprescriptibles les actions civiles en matière d'agression à caractère sexuel, de violence subie pendant l'enfance et de violence conjugale, de procéder à des consultations particulières et tenir des auditions publiques le mercredi 10 juin 2020 de 11 h 30 à 12 h 30, de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30;
>
> QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :
>
> > Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
> > Barreau du Québec
> > Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
> > Femmes autochtones du Québec
> > Mme Rachel Chagnon, juriste spécialiste en ce qui concerne les violences à caractère sexuel et conjugal
> > Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
> > Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
> > M. Sébastien Richard et M. Roger Lessard, représentants du Regroupement en faveur de l'abolition du délai de prescription.
> > Protectrice du citoyen

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QUE la ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat;

QUE lors des séances de la Commission des institutions prévues par la présente motion, tous les votes se tiennent par appel nominal, étant entendu que lors d'un tel vote, le vote exprimé par le député ministériel désigné par le leader du gouvernement à cette fin vaut pour l'ensemble des députés ministériels membres de la commission et le vote exprimé par le député de l'opposition officielle désigné par le leader de l'opposition officielle à cette fin vaut pour l'ensemble des députés de l'opposition officielle membres de la commission et que, le cas échéant, les noms de ces députés apparaissent au procès-verbal de la séance.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **378** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

> QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission des finances publiques que, nonobstant la motion adoptée le vendredi 5 juin 2020 par l'Assemblée, la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19, poursuive les consultations particulières et tienne des auditions publiques sur ledit projet de loi le mercredi 10 juin 2020, de 11 h 30 à 12 h 15 et de 15 heures à 15 h 45, afin d'entendre les organismes suivants, soit le Barreau du Québec et le Vérificateur général du Québec;
>
> QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;
>
> QUE le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor soit membre de ladite Commission pour la poursuite des consultations publiques et auditions particulières;

QUE lors des séances de la Commission des finances publiques prévues par la présente motion, tous les votes se tiennent par appel nominal, étant entendu que lors d'un tel vote, le vote exprimé par le député ministériel désigné par le leader du gouvernement à cette fin vaut pour l'ensemble des députés ministériels membres de la commission et le vote exprimé par le député de l'opposition officielle désigné par le leader de l'opposition officielle à cette fin vaut pour l'ensemble des députés de l'opposition officielle membres de la commission et que, le cas échéant, les noms de ces députés apparaissent au procès-verbal de la séance.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **379** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QU'afin de lui permettre de poursuivre ses travaux, la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs puisse tenir des séances de travail de façon virtuelle jusqu'à la fin de son mandat;

QUE lors de ces séances, les décisions de la Commission se prennent à l'unanimité des membres qui y participent.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **380** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification;

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

AFFAIRES DU JOUR

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 10 juin 2020, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **381** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

_____

À 15 h 21, M. le président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 10 juin 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 376)
POUR - 120

Allaire (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*CAQ*) (*Prévost*)
Blais (*CAQ*) (*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Foster (*CAQ*)
Gaudreault (*PQ*) (*Jonquière*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Hivon (*PQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*PQ*) (*Rimouski*)
LeBel (*CAQ*) (*Champlain*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*PQ*)
Ouellette (*IND*)
Perry Mélançon (*PQ*)
Picard (*CAQ*) (*Soulanges*)
Polo (*PLQ*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*) (*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*) (*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*PQ*) (*Bonaventure*)
Roy (*CAQ*) (*Montarville*)
Samson (*CAQ*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*) (*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*) (*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thériault (*PLQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 377)

(*Identique au vote n° 376*)

_____

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 378)

(*Identique au vote n° 376*)

_____

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 379)

(*Identique au vote n° 376*)

_____

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 380)

(*Identique au vote n° 376*)

_____

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 381)
POUR - 110

Allaire (*CAQ*)
Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*)
Benjamin (*PLQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*CAQ*)
(*Prévost*)
Blais (*CAQ*)
(*Abitibi-Ouest*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)
Boutin (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Campeau (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassé (*CAQ*)
Chassin (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Dansereau (*CAQ*)
David (*PLQ*)
Derraji (*PLQ*)
Dorion (*QS*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fitzgibbon (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Foster (*CAQ*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*)
(*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*)
(*Groulx*)
Girault (*CAQ*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Isabelle (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
(*Champlain*)
Lecours (*CAQ*)
(*Lotbinière-Frontenac*)
Lecours (*CAQ*)
(*Les Plaines*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lessard-Therrien (*QS*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chauveau*)
Lévesque (*CAQ*)
(*Chapleau*)
Maccarone (*PLQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McCann (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Nichols (*PLQ*)
Picard (*CAQ*)
(*Soulanges*)
Polo (*PLQ*)
Poulin (*CAQ*)
Proulx (*CAQ*)
(*Côte-du-Sud*)
Proulx (*CAQ*)
(*Berthier*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Rizqy (*PLQ*)
Roberge (*CAQ*)
Robitaille (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Roy (*CAQ*)
(*Montarville*)
Samson (*CAQ*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*)
(*Laviolette–Saint-Maurice*)
Tardif (*CAQ*)
(*Rivière-du-Loup–Témiscouata*)
Thériault (*PLQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*)
Weil (*PLQ*)
Zanetti (*QS*)